

A Madame la rectrice de l'académie de Lille  
Rue Saint Jacques  
59000 Lille

Lille, le 31 mars 2011.

**Objet : préavis de grève pour les 11, 13 et 14 avril 2011.**

Madame la rectrice,

Le syndicat Sud éducation Nord/Pas-de-Calais a l'honneur de déposer auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants pour **les 11, 13 et 14 avril 2011**.

Nous souhaitons permettre aux personnels qui le désirent de marquer vivement leur engagement pour :

- **dénoncer la fermeture de plusieurs centre d'information et d'orientation (CIO) dans l'académie ;**
- **demander le recrutement de Conseiller-es d'Orientation Psychologues à la hauteur des besoins ;**
- **dénoncer le démantèlement programmé du service public d'orientation de l'éducation nationale.**

Notre syndicat proteste également contre la politique de casse du service public d'éducation et contre les suppressions de postes d'enseignants et d'administratifs annoncées par le ministère. Nous souhaitons ainsi permettre aux collègues qui le désirent de participer à toutes actions qui s'opposeront à ces suppressions.

SUD éducation souhaite aussi permettre aux collègues qui le désirent de soutenir les lycéens dans leurs actions contre les « réformes en cours » et la dégradation de leurs conditions d'étude.

Nous entendons aussi protester contre la dégradation des conditions de travail dans tous les établissements des premier et second degré ainsi que le supérieur et permettre aux collègues qui le désirent de protester contre celles-ci par tous les moyens qui leur semblent utiles.

Par ailleurs, SUD éducation s'oppose fermement à la politique de l'immigration et la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 juin 2006. C'est pourquoi SUD éducation 59/62 appelle tous les personnels à se mettre en grève dans chaque établissement où un élève aura été victime d'une expulsion et à se mobiliser quand les droits fondamentaux des Françaises et Français ou des étrangères et étrangers sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (mesures contre le regroupement familial et contre les mariages des sans-papiers) et droit d'asile.

Par ailleurs nous comptons sur vous et vos services pour transmettre ce préavis aux chefs d'établissements, directeurs d'écoles, de CIO et de SEGPA et présidents d'universités.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre dévouement au service public d'éducation.



JEAN-ROBERT GICQUEL

Secrétaire du Syndicat SUD éducation 59/62